



APPEL D'OFFRE 2010S/ 77-113936

**CONSOLIDATION DE LA CELLULE REGIONALE DE
L'OBSERVATOIRE DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE**

- ANNEXE TECHNIQUE -

1.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
1.1.	Pays concernés	2
1.2.	Contexte régional	2
1.3.	Cohérence avec les autres interventions de l'UE	3
2.	PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE (OFAC)	3
2.1.	Le projet FORAF (2007-2010) et la mise en place de l'OFAC	3
2.2.	Leçons tirées après 3 ans d'OFAC	5
2.3.	Le projet CEOFAC (2010-2013) et la consolidation de l'OFAC	6
3.	INTERVENTION DU PRESTATAIRE	8
3.1.	Consolidation des bases de connaissances et des systèmes de suivi	8
3.2.	Pérennisation institutionnelle et technique d'OFAC	10
3.3.	Renforcement des capacités humaines et techniques	12
3.4.	Lieu et durée du projet	14
4.	BESOINS	14
4.1.	Ressources humaines	14
4.2.	Missions	17
4.3.	Sous-contrats	17
4.4.	Installations et équipements mis à disposition par le prestataire	17
5.	SUIVI DU PROJET	18
5.1.	Produits à délivrer	18
5.2.	Suivi de l'exécution	20

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Pays concernés

Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Burundi, Sao Tome e Principe, Tchad.

1.2. Contexte régional

L'Afrique Centrale par la superficie de ses forêts et de sa biodiversité (second massif forestier après l'Amazonie contenant 90% des forêts denses humides d'Afrique) est une région prioritaire pour la conservation et la gestion durable des forêts et la biodiversité à l'échelle planétaire.

Les partenaires de l'Afrique Centrale coordonnent leurs interventions dans le cadre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) lancé en septembre 2002 par les Etats Unis, l'Afrique du Sud et la France à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable. Ce partenariat regroupe 29 partenaires dont la Commission Européenne et son but est de «promouvoir le développement économique, combattre la pauvreté, améliorer la gouvernance, et la conservation des ressources naturelles au travers notamment du support d'un réseau de parcs nationaux et d'aires protégées et des concessions forestières bien gérées». Un des acquis majeurs du PFBC est la rédaction de l'Etat des Forêts du bassin du Congo (2006 et 2008) dont l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) a assuré la coordination et la production en 2008.

Les pays d'Afrique Centrale affichent ces dernières années un désir d'intégration et le processus est piloté depuis 1999 par la CEMAC. Entre 1992 et 2002, plusieurs initiatives d'intégration « politique » régionale ont vu le jour pour répondre aux problématiques gravitant autour de la forêt, de l'environnement et du développement durable. La COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) - organisation sous-régionale de référence dans le secteur forestier – est née de ce désir d'intégration sous-régionale et de la reconnaissance par les Etats que la gestion durable des ressources naturelles – notamment forestières – revêt en Afrique Centrale une importance capitale pour la définition de leurs stratégies de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

Le Plan de Convergence de la COMIFAC a été adopté en 2005 et représente la plate forme commune d'actions prioritaires aux niveaux sous-régional et national pour atteindre les objectifs convergents en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers. L'axe 2 du plan de convergence (Connaissance de la Ressource) correspond au mandat principal d'OFAC (Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale), ce qui a été souligné dès le premier plan d'opération triennal en 2006. L'évaluation de ce plan en 2009 souligne la nécessité de renforcer OFAC et de le rattacher plus fortement à la COMIFAC à la suite du projet FORAF, qui est la contribution européenne à la mise en place de l'OFAC (voir détails plus loin). Cette évaluation de la COMIFAC dit notamment « la mise en place d'un outil spécialisé destiné à rassembler, compiler, synthétiser et permettre la mise à disposition de tous les acteurs des informations sur l'état des lieux, sur l'avancement des activités et l'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs assignés dans le plan de convergence, est nécessaire ».

Il faut noter que le plan de convergence de la COMIFAC est l'outil principal de concertation autour duquel les partenaires du PFBC assurent la cohérence de leurs actions respectives. Dans le domaine de l'information sur le massif forestier, les autres partenaires régionaux d'OFAC sont le projet Forest Transparency Initiative (FTI), réalisé par le World Resource, l'Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC) du programme américain CARPE¹, et le RAPAC. Toutes ces initiatives ont signé des conventions de collaboration, ce qui permet une cohérence dans ce domaine et, excepté le RAPAC, sont hébergées dans le même bâtiment que OFAC (et le projet FORAF).

¹ Central Africa Regional Program for the Environment

1.3. Cohérence avec les autres interventions de l'UE

Au niveau régional, la Commission Européenne est le bailleur de fonds le plus important dans le secteur forestier, avec un montant total de 100 M€ entre 2004 et 2009 (fonds nationaux inclus) pour aménager durablement et sauver des zones protégées qui représentent un « bien public mondial ». Les principaux programmes et projets ont concerné des secteurs complémentaires : l'aménagement durable et la lutte contre l'exploitation illégale (projets FLEGT, Projets d'appui à la gouvernance forestière par la mise en place d'Observateurs Indépendants, du contrôle forestier...), la conservation des aires à haute biodiversité (ECOFAC RAPAC, programme en RDC...), les questions de bois-énergie (projet Makala), le renforcement des capacités de gestion (ERAIFT, Université de Kisangani) et la recherche forestière (station de Makokou, Université de Kisangani). Le point commun de tous ces projets est qu'ils pourront exploiter de manière optimale leur potentiel et leur complémentarité par la confrontation avec des mécanismes de suivi et l'accès à des informations de qualité, mises à jour en continu.

Au plan politique, la communication de la Commission sur la déforestation ² mentionne l'impérieuse nécessité de systèmes de suivi de qualité basés en partie sur l'imagerie satellitaire et d'observatoires régionaux. « L'efficacité d'une politique dépend de la qualité des informations et des systèmes de suivi. La surveillance de la dégradation des forêts, en particulier, nécessitera des efforts spécifiques ainsi que des définitions et des critères communs. Grâce aux progrès techniques dans le domaine des logiciels, des satellites et des techniques de communication, les instruments de surveillance des forêts sont devenus moins chers et plus accessibles. Il est toutefois urgent de combler les lacunes qui subsistent. Les capacités propres des pays doivent être développées afin d'établir des systèmes nationaux de surveillance et de vérification de grande qualité permettant de mesurer les progrès et de garantir la mise en conformité. Pour y parvenir, il serait possible de recourir aux initiatives et méthodes communautaires déjà mises en œuvre par le Centre commun de recherche (...). Il conviendrait aussi de promouvoir et de mettre en œuvre des initiatives régionales telles que l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale dans d'autres régions tropicales ». Le Centre Commun de Recherche réalise un inventaire complet de la déforestation au niveau global, le projet TREES, en partenariat avec la FAO (FRA 2010) en mettant au point des techniques novatrices d'analyse d'images. Ces techniques sont complémentaires de celles utilisées dans le cadre d'OFAC et permettent d'inscrire celui-ci dans une perspective mondiale. D'autre part, la Commission, par son initiative FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade), vise à réduire l'exploitation illégale des forêts. Des accords volontaires de partenariat sont en cours négociation avec la plupart des pays d'Afrique Centrale.

Dans le cadre du Partenariat Stratégique AU-EU, un plan d'action GMES Africa³ est en cours d'élaboration, comme principale contribution de politique spatiale au chapitre 8 (Science, société de l'Information et Espace). Le plan d'action vise à garantir pour les 10 prochaines années une utilisation plus importante des résultats de l'Observation de la Terre dans la gestion de ressources naturelles. Dans la partie dédiée aux ressources naturelles de longue durée (forêts, biodiversité), le document propose OFAC comme un modèle d'institution régionale thématique à soutenir.

2. PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE (OFAC)

2.1. Le projet FORAF (2007-2010) et la mise en place de l'OFAC

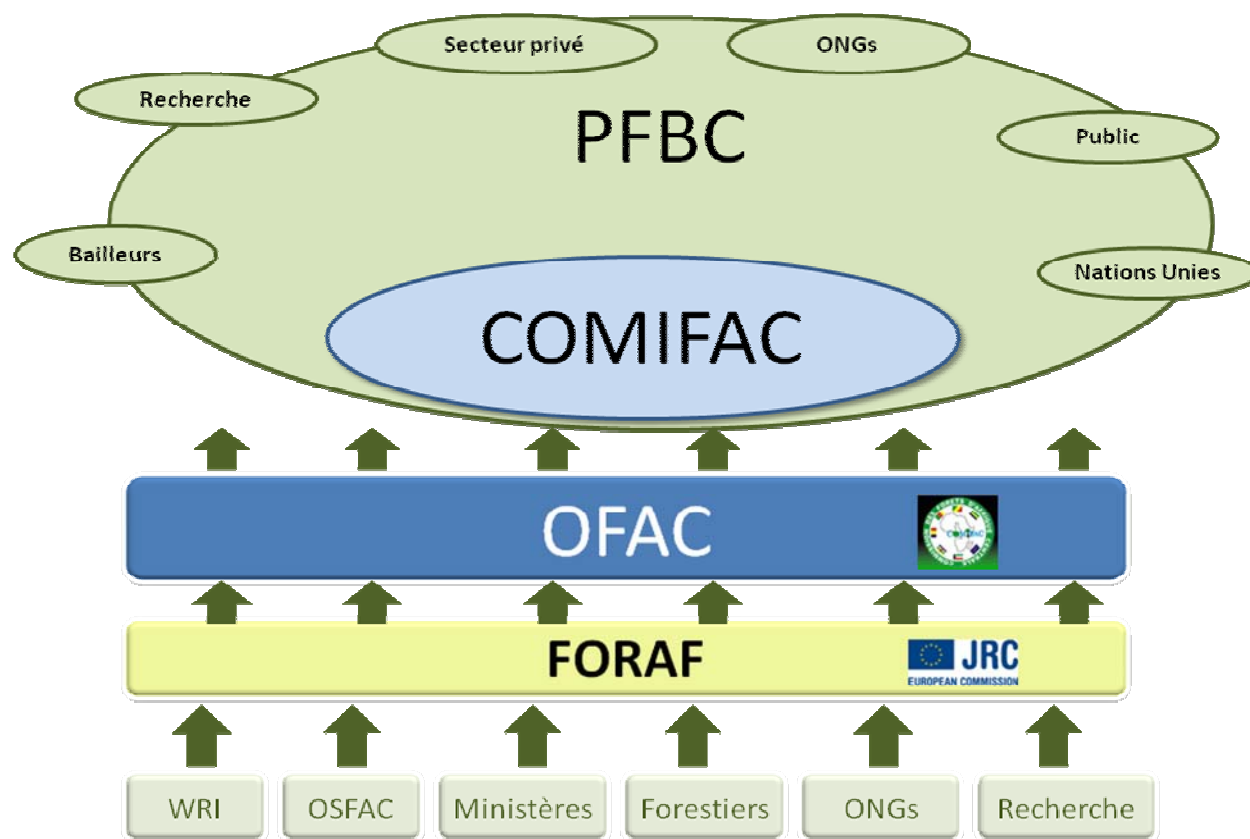
L'**Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale** (OFAC), une initiative de plusieurs membres du PFBC, a pour but de mutualiser les connaissances nécessaires et données disponibles pour le suivi des forêts dans leurs dimensions économique, écologique et sociale. Il a fait suite au formidable mouvement conjoint de partage des connaissances que fut l'Etat des Forêts 2006.

² Combattre la déforestation et la dégradation des forêts pour lutter contre le changement climatique et la diminution de la biodiversité. COM(2008) 645 final du 18.10.2008

³ <http://acpobservatory.jrc.ec.europa.eu/GMESAfricaActionPlandraft0/tabid/137/Default.aspx>

Le projet FORAF, financé par la Commission Européenne entre 2007 et 2010, a eu pour but la mise en place d'OFAC et la production de l'Etat des Forêts 2008. Dans cette première phase le projet FORAF a servi de catalyseur pour mettre sur pied l'OFAC. Le Centre Commun de Recherche a assuré la supervision scientifique, technique et administrative du projet FORAF et a assuré le développement de la base de données d'indicateurs et le serveur Web, tandis qu'un consortium d'appui a mis en place et animé la cellule régionale de l'OFAC basée à Kinshasa.

L'approche retenue dans la conception d'OFAC, qui fait appel en priorité aux ressources humaines de la région, fait du développement de cet outil un véritable exercice de renforcement de capacités aux niveaux nationaux et régionaux. Les principaux pourvoyeurs de données sont la COMIFAC et ses organismes spécialisés comme le RAPAC, les Ministères en charge des forêts et de l'environnement, les opérateurs privés concessionnaires de titres forestiers, les gestionnaires des aires protégées, les ONGs et cabinets aménagistes impliqués dans la gestion durable et la conservation, des projets internationaux, des centres de recherche et des universités.



Les principaux résultats de la première phase du projet FORAF ont été :

1. un **Etat des Lieux pilote** des forêts denses humides et des dynamiques socio-économiques liées à l'utilisation des ressources forestières en Afrique. Cet état des lieux est consultable en ligne sur le serveur de OFAC (<http://www.observatoire-comifac.net>) sous les rubriques *Partage des connaissances* et *Cartes et Indicateurs nationaux*.
 - Répertoires et bases de connaissances en environnement : géologie, géomorphologie, pédologie, climat (pluviométrie, radiation...), végétation et faune, produits forestiers non ligneux ; répertoires de faune, des habitats (forestiers et non forestiers) ; répertoire des essences commerciales.
 - Répertoires et bases de connaissances en matière socio-économique : Données de base démographiques et sociales, Répertoire des unités de transformation du bois

- Répertoires et bases de connaissances en matière institutionnelle : concessions forestières, aires protégées, acteurs du domaine forestier, projets de développement, textes juridiques, institutionnels et des règles relatives à la forêt.
2. Le développement de **suivis thématiques** de l'environnement naturel et socio-économique pour l'aide à la décision au bénéfice de la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- Suivi de l'évolution du couvert forestier par télédétection.
 - Suivi de l'exploitation forestière (concessions, industries du bois, filières artisanales d'exploitation informelle)
 - Suivi de la conservation de la biodiversité (aires protégées, exploitation de la faune sauvage, exploitation des produits forestiers non ligneux)

Ces systèmes de suivi recourent à différentes techniques spatiales et à des collectes d'information par les équipes de terrain, à trois niveaux géographiques : régional, national et local (au sein des unités de gestion que sont les concessions forestières, les aires protégées, les unités de transformation...). Pour étudier le secteur formel, l'information est recueillie sous forme d'indicateurs, tandis que le secteur informel est quant à lui appréhendé par le biais d'études spécifiques. Les indicateurs nationaux sont déjà disponibles sur le site de l'Observatoire sous la rubrique « Cartes et Indicateurs Nationaux ». Les indicateurs locaux sont en cours de collecte. Une liste complète des indicateurs est disponible sur le site de l'Observatoire sous la section « L'Observatoire » sous-section « Documents ».

3. La mise en place d'un **mécanisme pérenne régional d'Observatoire** en coordination avec d'autres partenaires de la région, notamment à travers :
- La mise en place d'un site Internet complet avec les systèmes de suivi et la base de connaissance (www.observatoire-comifac.net)
 - La réalisation de l'Etat des Forêts 2008 (consultable sur le site de OFAC)
 - Le développement des capacités locales,
 - L'appropriation des résultats par les services nationaux
 - l'organisation de multiples opérations de diffusion de l'information (side-event au Congrès Forestier Mondial de Buenos Aires, side-event à la convention-climat de Copenhague, conférence de Brazzaville...), disponibles sur le site de l'Observatoire (section « L'Observatoire » sous-section « Documents »).

2.2. Leçons tirées après 3 ans d'OFAC

Depuis la publication du premier Etat des Forêts en 2006, des progrès considérables ont eu lieu dans la production et circulation de l'information sur les forêts. Toutefois, certaines décisions nationales de gestion et de positionnement dans les négociations internationale souffrent encore d'informations, soit fragmentaires, soit peu coordonnées :

- Les estimations de déforestation sont maintenant accessibles pour le Bassin du Congo au niveau national, ce qui est un élément important pour les négociations REDD, mais les estimations de dégradation sont encore extrêmement imprécises et requièrent la combinaison d'images satellitaires à très haute résolution et d'inventaires de biomasse précis.
- La compréhension des facteurs de déforestation et de dégradation forestière est encore lacunaire. En particulier, des estimations sérieuses de l'impact du bois-énergie sur la dégradation du couvert forestier manquent encore à ce jour.
- Le suivi routinier de la gestion forestière manque d'un lien avec des données satellitaires acquises en permanence⁴ et d'un centre régional de traitement de ces images. Le lien avec les systèmes de contrôle de terrain de l'exploitation (Mécanismes de control forestier, Observateur Indépendant, suivi des engagements dans le cadre de FLEGT...) n'est pas assez développé.

⁴ Pour la question de la disponibilité en données satellite, une session complète a été dédiée à cette question lors du congrès de Brazzaville <http://observatoire-comifac.net/carbonCconfBrazza.php>

- Les innombrables inventaires de biodiversité de la région ne sont pas consolidés au sein d'institutions régionales et dès lors pas transférés dans des bases mondiales (GBIF), ce qui réduit la visibilité de la valeur de ces services environnementaux de l'Afrique Centrale.
- Les capacités locales de traitement de l'information ne sont pas assez développées et les ressources existantes ne trouvent pas de terrain d'application de leurs compétences par déficit de collaboration entre les centres de formation et les structures à vocation opérationnelle comme OFAC.
- La communication des informations doit être plus ciblée vers les décideurs, à quelque niveau qu'ils soient. Trop souvent, les données scientifiques ne débouchent pas sur des prises de décision plus éclairées par manque de cet outil de communication.
- Le lien entre le centre régional d'OFAC et les services nationaux compétents reste trop distant et ces derniers ne se considèrent pas entièrement partie prenante de l'Observatoire.
- Certains pays de la COMIFAC (Tchad, Rwanda, Burundi et Sao Tome e Principe) ne sont pas couverts actuellement par OFAC, qui s'est concentré sur le bloc forestier humide.

Certains de ces points étaient inscrits dans le mandat du projet FORAF (suivi routinier de l'exploitation, dégradation forestière...), mais n'ont pas pu être abordés dans la première phase en raison du manque de données satellitaires, problème en voie d'être résolu. D'autres aspects non identifiés lors de la première phase sont apparus comme importants pour la COMIFAC et seront donc plus présents lors de la phase de consolidation de l'OFAC, appelée CEOFAC.

2.3. Le projet CEOFAC (2010-2013) et la consolidation de l'OFAC

L'objectif global à long terme de la seconde phase de l'OFAC supporté par le projet CEOFAC (Consolidation et Extension de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale financé par la CE) est de réduire la pauvreté des populations locales qui dépendent des forêts africaines et de garantir la pérennité des services environnementaux.

L'objectif spécifique de CEOFAC portera sur la consolidation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), sur son extension aux autres pays de la COMIFAC et aux autres régions forestières du continent africain. L'amélioration de l'accès à l'information sur les forêts africaines permettra ainsi la gestion durable des ressources, le maintien des services environnementaux (climat, biodiversité) et la mise en place de systèmes de suivi pour le paiement de ces services.

Le projet s'articule autour de 3 résultats principaux.

Résultat 1 : Les systèmes de suivi sont opérationnels et fournissent les informations nécessaires à la gestion durable des ressources et aux négociations internationales par les activités suivantes :

- l'estimation des taux de déforestation et de dégradation forestière et des quantités de carbone associées au moyen d'inventaires de terrain et d'études d'observation de la terre,
- le suivi de l'exploitation forestière au moyen d'indicateurs collectés par les opérateurs, d'études d'observation de la terre et de l'intégration avec les contrôles de terrain,
- la consolidation régionale et la diffusion internationale des informations sur la biodiversité des forêts d'Afrique Centrale.

Résultat 2 : L'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale est opérationnel et durable par les activités suivantes :

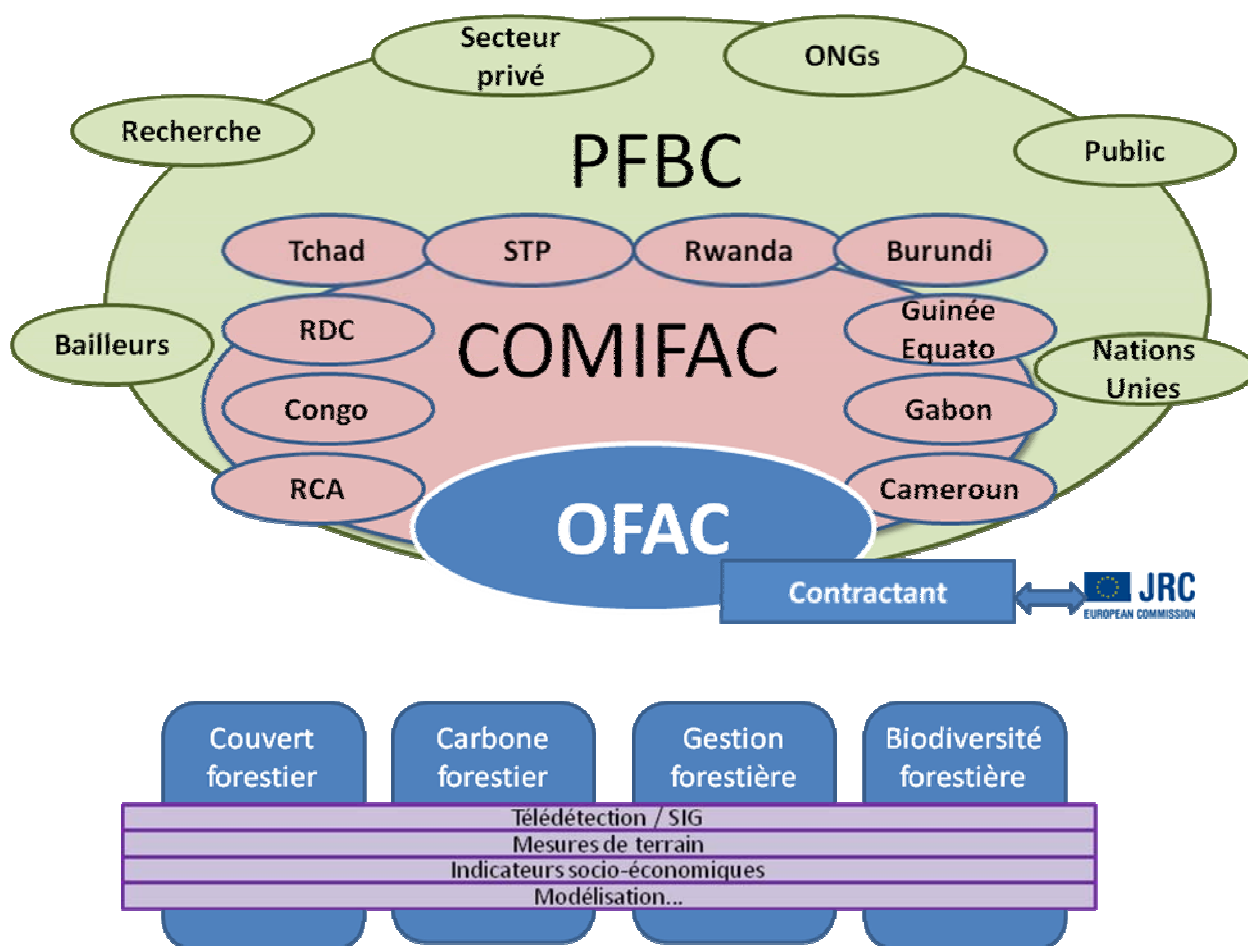
- la reconnaissance du statut d'OFAC au sein de la COMIFAC et l'adoption d'un plan de développement d'OFAC avec tous les partenaires du PFBC,
- la collecte de données décentralisée par les services nationaux et les autres contributeurs, étendue à tous les pays de la COMIFAC,
- la publication de l'Etat des Forêts du Bassin du Congo 2010 et 2012 et la diffusion en continu des résultats sur le site Web d'OFAC,

Résultat 3 : Les capacités humaines en matière de gestion et d'utilisation de l'information environnementale sont renforcées par les activités suivantes:

- la collaboration avec les institutions de formation et d'information environnementale régionales et internationales,
- le partenariat avec les services de fourniture et les nouvelles infrastructures d'acquisition de données satellitaires,

Le projet concerne la consolidation de l'OFAC et le renforcement de son impact auprès de ses partenaires. Les parties prenantes de ce programme sont :

- la COMIFAC et les Ministères des forêts et de l'environnement d'Afrique Centrale,
- les institutions partenaires de la COMIFAC et d'OFAC, (RAPAC, RIFFEAC...)
- les services de la Commission Européenne en charge des forêts tropicales,
- les autres partenaires internationaux du PFBC, notamment certains Etats membres de l'UE, les projets d'information forestière et les autres contributeurs à OFAC (WRI, OSFAC),
- les ONG de conservation agissant dans les paysages du PFBC,
- le secteur privé, dans le domaine de l'aménagement durable de la forêt,
- les populations locales,
- l'ensemble de la population de la planète.



L'OFAC sera donc dans le futur beaucoup plus lié à la COMIFAC. Le projet CEOFAC, financé par la CE et géré plus spécifiquement par le CCR, en est une composante essentielle. Il est bon de préciser que le contractant réalisant l'appui à OFAC dont le présent appel d'offres est l'objet n'aura de relations contractuelles qu'avec le CCR, tandis que la COMIFAC sera associée par le comité de pilotage qui sera mis en place.

3. INTERVENTION DU PRESTATAIRE

Le présent appel d'offres couvre une partie substantielle du projet CEOFAC. La section 3 ci-dessous décrit les activités du prestataire.

Les activités demandées au prestataire concernent :

- la **consolidation de la base de connaissances sur les forêts humides africaines et des systèmes de suivi,**
- la **pérennisation de l'OFAC et son implication renforcée dans les processus de décision de la COMIFAC,**
- le **renforcement des capacités et le transfert de technologies pour la production et l'utilisation de données environnementales.**

Les paramètres minimaux requis pour chaque composante sont détaillés dans cette section, mais le prestataire pourra aller au-delà de ce minimum et sera évalué sur cela.

3.1. Consolidation des bases de connaissances et des systèmes de suivi

Dans la première phase de l'Observatoire, de nombreuses bases de connaissances et des systèmes de suivi ont été mis en place. Ces bases sont maintenues et développées à la Cellule régionale OFAC de Kinshasa et diffusées via le site Web www.observatoire-comifac.net, ainsi que par l'Etat des Forêts 2008⁵.

Base de connaissances

- Contexte physique et écologique: topographie, géologie, hydrographie, climat, types forestiers
- Biodiversité : amphibiens, reptiles, mammifères, papillons, oiseaux, poissons, arbres
- Socio-économique : population, pauvreté, accessibilité
- Institutionnel : projets, institutions, lois

Systèmes de suivi

- Couvert forestier
- Gestion forestière
- Conservation de la biodiversité

Ces bases de données, propriétés du CCR ou collectées par le CCR avec des licences d'utilisation, seront intégralement mises à disposition du contractant.

Les limitations de cette base de connaissances et de ce système de suivi ont été exposées en 2.2. Il s'agit maintenant de faire évoluer ces systèmes d'information vers la prise de décision par les responsables politiques, en premier lieu la COMIFAC, mais aussi les autres partenaires du PFBC. Pour cela, les systèmes de suivi seront orientés vers les services environnementaux rendus par les forêts d'Afrique Centrale et la manière de les représenter.

Les résultats de cette action seront :

- la consolidation de la base de connaissances comprenant les aspects biophysiques, biologiques, socio-économiques, institutionnels des forêts humides d'Afrique Centrale et le développement d'un volet services environnementaux.
- Une synthèse des résultats de changement de couvert forestier provenant des différentes études régionales dans une optique de services environnementaux globaux
- Une révision des indicateurs de suivi de la gestion forestière et de conservation de la biodiversité

⁵ <http://observatoire-comifac.net/edf2008.php>

- La spatialisation des études régionales et locales permettant une meilleure visualisation et dissémination des informations disponibles, ainsi qu'une compréhension des causes de changement du couvert forestier, à partir des estimations réalisées à ce jour.

L'offre devra détailler :

- les éléments importants à modifier et à ajouter dans la base de connaissances pour les différents secteurs, à savoir les éléments biologiques, socio-économiques et réglementaires de base nécessaires, ainsi que le format et l'échelle adéquats pour ces données, et leur implication en tant que services environnementaux.
- Les méthodes proposées pour réaliser une synthèse consolidée des différentes études régionales existantes d'estimation de déforestation, à consulter sur les actes du colloque de Brazzaville⁶. Le suivi opérationnel de la déforestation ne fait pas partie du présent appel d'offres.
- Les changements/améliorations à apporter aux systèmes de suivi de la gestion forestière et de conservation de la biodiversité pour une meilleure aide à la décision et une prise en compte des services environnementaux.
- Les méthodes proposées de modélisation spatiale permettant d'intégrer et de diffuser les différentes études existantes sur les services environnementaux réalisées par les partenaires de l'OFAC (WRI, WWF, WCS et autres ONGs). Un accent particulier sera porté sur la modélisation des causes de la déforestation et de la dégradation forestière dans la perspective des mécanismes REDD. Les actes du colloque de Brazzaville donnent l'information nécessaire pour retrouver ces projets spécifiques.

La description technique de la base de données est fournie sur le site de l'Observatoire, dans la section « L'Observatoire », sous-section « Documents ».

Tâche 1:

Référence	Délivrable	Date	Type	Modalité/Support
D 1.1	Amélioration de la base de connaissances sur les Forêts d'Afrique Centrale	Mois 12, 24, 35	Rapport explicatif et données de la base de connaissances	2 rapports papier et copie digitale
D 1.2.	Synthèse et comparaison des estimations régionales de changement de couvert forestier	Mois 6	Rapport explicatif et fichiers pour le site Web	2 rapports papier et copie digitale
D 1.3.	Révision complète des indicateurs d'exploitation forestière	Mois 12	Rapport explicatif et données de la base de connaissances	2 rapports papier et copie digitale
D 1.4.	Révision complète des indicateurs de biodiversité	Mois 12	Rapport explicatif et données de la base de connaissances	2 rapports papier et copie digitale
D 1.5.	Méthode de spatialisation des études régionales et locales et des causes de la déforestation.	Mois 24	Rapport explicatif	2 rapports papier et copie digitale

Le niveau de qualité de tous ces rapports et études devra satisfaire les niveaux nécessaires à une publication internationale (« suitable for review », par exemple dans des journaux du standard de Journal of Biogeography, Forest Ecology and Management, International Journal of Remote Sensing, Conservation Biology...) pour pouvoir être acceptés.

⁶ <http://observatoire-comifac.net/carbonCconfBrazza.php>

3.2. Pérennisation institutionnelle et technique d'OFAC

3.2.1. Cellule technique OFAC

La cellule opérationnelle mise en place à Kinshasa sera maintenue et renforcée en capacités humaines et matérielles. Le détail est donné plus loin dans ce document. Cette cellule assurera la coordination des activités de collecte et de mise en forme des données, d'analyse des résultats et de diffusion des informations vers les groupes cibles. Les activités de la cellule de Kinshasa s'étendront aux pays de la COMIFAC qui étaient peu couverts lors de la première phase : Tchad, Sao Tome e Principe, Burundi, Rwanda. Le changement de statut de OFAC doit aboutir à un rapprochement organisationnel avec les autres initiatives régionales basées à Kinshasa et œuvrant dans ce domaine (OSFAC, World Resource Institute, CARPE, UN REDD, RAPAC...).

L'offre devra décrire l'organisation et les activités de la cellule régionale de Kinshasa, ses liens avec les autres partenaires à Kinshasa, ainsi que les mécanismes assurant le support technique et thématique par le prestataire. En particulier, les deux experts principaux seront identifiés (expert systèmes d'information et expert en foresterie). L'offre détaillera également les différentes phases d'activités prévues par semestre.

Les résultats de cette action sont la mise en place la cellule de Kinshasa avec 6 experts et trois personnels d'appui. Cette cellule devra être opérationnelle et avoir les moyens de travailler (matériel) dans les 3 mois suivant le début du projet. Les installations informatiques seront de qualité suffisante pour faire tourner les logiciels de traitement d'image et de systèmes d'information géographique standard (Arc Gis ou similaire). Un premier rapport mettra l'accent sur l'installation de la cellule.

Tâche 2.1:

Référence	Délivrable	Date	Type	Modalité/Support
D 2.1.	Cellule de suivi à Kinshasa opérationnelle	Mois 3	Rapport d'avancement de la cellule	rapport digital par courrier électronique

3.2.2. Lien avec la COMIFAC

Même si le consortium d'appui à OFAC doit au premier chef répondre aux besoins du CCR, l'OFAC doit poursuivre son rapprochement avec la COMIFAC (Secrétariat exécutif et Ministères nationaux), dans la mesure où les partenaires du CBFP, y compris la Commission Européenne, ont pris acte du rôle primordial de la COMIFAC dans l'application et le suivi de son plan de convergence. OFAC en devient l'outil privilégié de suivi. L'OFAC doit aussi servir les objectifs des autres partenaires du PFBC. Une étude récente commanditée par différents partenaires du PFBC préconise une certaine intégration d'OFAC dans la COMIFAC. La proposition technique devra envisager une structure opérationnelle permettant de renforcer les liens avec la COMIFAC, tout en remplissant les attentes du CCR.

L'offre devra décrire les moyens concrets pour assurer cette liaison, incluant les mécanismes de pilotage et la possibilité de détachements.

Le résultat de cette action sera une pleine reconnaissance d'OFAC comme plate-forme régionale de référence pour l'information relative aux forêts. L'indicateur mesuré pour cela sera le nombre de collaborations existantes entre OFAC et les autres projets de la région, évalué lors de l'évaluation à mi-parcours du projet. Le minimum requis est que la moitié des projets de biodiversité et de gestion forestière recensés par la COMIFAC aient signé des accords de collaboration avec l'OFAC en 2013.

Tâche 2.2:

Référence	Délivrable	Date	Type	Modalité/Support
D 2.2.	Mise en œuvre de la proposition de statut de l'OFAC renforçant le lien avec la COMIFAC	Mois 6	Rapport explicatif	rapport digital par courrier électronique

Le niveau de qualité de ce rapport devra satisfaire le niveau nécessaire à une publication internationale (« suitable for review », par exemple dans des journaux du standard de Journal of Biogeography, Forest

Ecology and Management, International Journal of Remote Sensing, Conservation Biology...) pour pouvoir être accepté par le CCR.

3.2.3. Lien avec les administrations nationales

Les administrations nationales en charge des forêts et de l'environnement sont des acteurs majeurs et parmi les bénéficiaires ultimes d'OFAC. Elles interviennent dans la sélection, la collecte et la validation des indicateurs nationaux ainsi que dans l'animation des réseaux nationaux. Un lien fort doit exister entre ces administrations et la cellule régionale pour augmenter le sentiment d'appropriation nécessaire à la pérennité du projet.

L'offre devra décrire les moyens concrets pour renforcer les mécanismes de collecte et de validation des informations au niveau national et pour augmenter le sentiment d'appropriation des administrations nationales. A titre d'information, les données 2009 auront déjà été collectées au niveau national au moment du début du contrat.

Le résultat de cette action sera une appropriation plus grande d'OFAC de la part des administrations nationales, en fournissant des données nécessaires à la gestion de leurs ressources forestières et des informations pour la notification aux conventions internationales environnementales. Le nombre de références aux données de l'OFAC dans le cadre des rapports aux conventions internationales sera produit par le prestataire durant l'exécution du projet. Le minimum requis est que la moitié des pays de la région utilisent les données de l'OFAC dans leur notification aux conventions internationales.

Tâche 2.3:

Référence	Délivrable	Date	Type	Modalité/Support
D 2.3.	Renforcement du lien avec les administrations nationales	Mois 6, 18, 30	Rapports d'atelier nationaux de validation Rapports de mission de la cellule régionale	rapport digital par courrier électronique

Le niveau de qualité de tous ces rapports devra satisfaire le niveau nécessaire à une publication internationale (« suitable for review », par exemple dans des journaux du standard de Journal of Biogeography, Forest Ecology and Management, International Journal of Remote Sensing, Conservation Biology...) pour pouvoir être acceptés par le CCR.

3.2.4. Lien avec les acteurs locaux et sous-régionaux

Les acteurs locaux (sociétés forestières, ONGs de conservation...) et sous-régionaux (RAPAC, WRI, OSFAC) ont une importance capitale dans le système de collecte et de validation des données d'OFAC. Une animation de ces groupes d'intervenants doit se poursuivre pour garantir à long terme l'approvisionnement en données fiables de la base de données.

L'offre devra décrire les moyens concrets pour garantir l'implication à long terme des fournisseurs de données locaux et régionaux, y compris les incitants indirects comme l'augmentation de visibilité.

Le résultat de cette action sera une adhésion des acteurs locaux et régionaux à OFAC, en leur fournissant un intérêt à collaborer à long terme dans la provision d'informations. Le nombre d'acteurs locaux (concessions forestières, aires protégées) contribuant activement à la base de données sera fourni par le prestataire durant l'exécution du projet. Le minimum requis est que la moitié des acteurs locaux (concessions forestières, aires protégées) contribue directement à la collecte de données.

Tâche 2.4:

Référence	Délivrable	Date	Type	Modalité/Support
D 2.4.	Renforcement du lien avec les acteurs locaux et régionaux	Mois 6, 18, 30	Rapports d'atelier nationaux d'animation de réseaux Rapports de mission de la cellule régionale auprès des acteurs régionaux	rapport digital par courrier électronique

Le niveau de qualité de tous ces rapports devra satisfaire le niveau nécessaire à une publication internationale (« suitable for review », par exemple dans des journaux du standard de Journal of Biogeography, Forest Ecology and Management, International Journal of Remote Sensing, Conservation Biology...) pour pouvoir être acceptés par le CCR.

3.3. Renforcement des capacités humaines et techniques

3.3.1. Renforcement des capacités humaines

Le projet continuera une composante primordiale de renforcement des capacités qui conditionne sa réussite. La pérennisation technique d'OFAC dépendra en effet en grande partie de la disponibilité de cadres techniques et scientifiques qui maîtrisent bien les divers aspects de cet observatoire. Ceci implique une formation continue, tout au long du programme. Dans la première phase du projet FORAF, une stratégie de renforcement des capacités humaines a été produite (présente sous la section « L'Observatoire » sous-section « Documents » du site de l'Observatoire) et devra être mise en œuvre en collaboration avec d'autres acteurs de la région et dans les pays du Nord.

Les niveaux de compétences à renforcer comprennent : (i) le personnel technique d'OFAC, (ii) les cadres techniques des Ministères nationaux, (iii) les fournisseurs de données locaux, (iv) les cadres décisionnels du secrétariat exécutif de la COMIFAC, (v) les cadres décisionnels des Ministères nationaux, (vi) les responsables des acteurs locaux. Les groupes (i) à (iii) seront formés à la production et la collecte des informations forestières, tandis que l'accent sera mis sur leur utilisation pour les groupes (iv) à (vi).

L'offre devra décrire les moyens concrets mis en œuvre pour améliorer les capacités humaines existantes dans les différents groupes-cibles, en décrivant les types de formation (séminaires, formations diplômantes, stages...), les institutions impliquées, les synergies à espérer avec d'autres programmes. Les stages au sein d'OFAC d'étudiants venant d'autres structures ou programmes sont également à considérer. Un accent particulier sera mis sur la formation des différentes communautés à l'utilisation des données satellitaires pour la production de statistiques de changement du couvert forestier.

Le résultat de cette action sera une augmentation des capacités régionales de traiter et d'utiliser les données d'OFAC, avec comme objectif une autonomisation de la cellule régionale à la fin du projet et la mise en place de capacités nationales permettant à terme la gestion des ressources forestières et la production des rapports et statistiques pour les conventions internationales environnementales majeures. L'indicateur mesuré sera ici le nombre de personnes formées par catégorie (utilisateur, producteur, technicien, ingénieur) et par pays. Un minimum de 100 personnes devra rentrer dans les actions de formation.

Tâche 3.1:

Référence	Délivable	Date	Type	Modalité/Support
D 3.1	Mise en œuvre de la stratégie de formation	Mois 12, 24, 36	Rapports des activités de formation	2 rapports papier et copie digitale

Le niveau de qualité de tous ces rapports et études devra satisfaire le niveau nécessaire à une publication internationale (« suitable for review », par exemple dans des journaux du standard de Journal of Biogeography, Forest Ecology and Management, International Journal of Remote Sensing, Conservation Biology...) pour pouvoir être acceptés par le CCR. Les coordonnées complètes des personnes formées permettront la vérification des déclarations du contractant.

3.3.2. Renforcement des capacités techniques

Un certain nombre de nouvelles initiatives de caractère technologique se développent dans la région et concourent à une meilleure opérationnalisation d'OFAC. En particulier, l'installation en projet de certaines stations de réception d'images satellitaires (France-Gabon-Bésil, Royaume-Uni) ⁷ devrait fournir une base permanente sur laquelle il sera possible de baser des analyses spatiales et des systèmes de suivi. La NASA

⁷<http://observatoire-comifac.net/docs/confCOMIFACcarbon/Jour2/> Fotsing_SEAS_Gabon_COMIFAC_JMF

a aussi fourni des séries historiques de données Landsat dans le cadre du programme GOFC-GOLD⁸. De même, l'initiative GMES Africa envisage la fourniture de données et de services qui pourront profiter à OFAC⁹. Toutes ces initiatives doivent se connecter à OFAC si l'on désire en faire la plate-forme de référence de la région.

L'offre devra décrire les options techniques et institutionnelles permettant de lier OFAC aux différentes initiatives de fourniture de données satellitaires.

Les résultats de cette action sont la mise en place d'une stratégie intégrée de production d'informations spatiales sur les forêts d'Afrique Centrale, depuis l'acquisition des données satellitaires jusqu'à la production d'informations thématiques avancées. Suivant les infrastructures de réception réellement mises en place par les opérateurs extérieurs et les autres financements disponibles, la mise en œuvre de cette stratégie sera l'objectif final de cette action.

Tâche 3.2:

Référence	Délivable	Date	Type	Modalité/Support
D 3.2.	Mise en œuvre des interfaces avec les infrastructures techniques d'acquisition de données satellitaires	Mois 6 Mois 18 et 35	Rapport d'analyse Rapports de progression	2 rapports papier et copie digitale

Le niveau de qualité de tous ces rapports et études devra satisfaire le niveau nécessaire à une publication internationale (« suitable for review », par exemple dans des journaux du standard de Journal of Biogeography, Forest Ecology and Management, International Journal of Remote Sensing, Conservation Biology...) pour pouvoir être acceptés par le CCR.

3.3.3. Diffusion et communication des résultats

La question de la diffusion des résultats et de leur traduction en décisions politiques est bien évidemment une question cruciale qui retiendra toute l'attention de l'équipe du projet. La principale difficulté tient à la nature diverse des informations produites (écologiques, socio-économiques), de leur présentation (cartographique, tabulaire, bibliographique) et des groupes cibles du projet.

L'offre devra décrire la stratégie de diffusion des résultats adaptée à chaque type d'information et à chaque groupe d'utilisateurs. Cette stratégie devra prendre en compte une large variété d'outils : rapports généraux de suivi annuels, rapports sur une thématique particulière, site Web, cartes papier et digitales, articles de presse, CD-ROM, séminaires de sensibilisation et d'information dans des forums nationaux et internationaux...).

Les résultats de cette action sont une communication ciblée par des moyens adaptés aux différentes populations-cibles : COMIFAC, ministères, PFBC, ONGs, société civile locale et internationale. Le minimum est d'assurer une visibilité très forte d'OFAC dans les événements internationaux (conventions internationales, congrès...) par des sessions de présentation (au moins 1 par an dans les forums internationaux et 4-5 par an dans la région Afrique Centrale), par des brochures d'information grand public (au moins 3 pour les 3 ans de projet), et en direction du grand public européen par des articles scientifiques valorisant les acquis de OFAC (au moins deux par an)

Tâche 3.2:

Référence	Délivable	Date	Type	Modalité/Support
D 3.3.	Matériel de communication Séminaires de communication	Mois 12, 24 et 35	Matériel de communication Rapport de synthèse	2 rapports papier et copie digitale

Le niveau de qualité de tous ces rapports, études et matériel de communication devra satisfaire le niveau nécessaire à une publication internationale (« suitable for review », par exemple dans des journaux du

⁸ [http://observatoire-comifac.net/docs/confCOMIFACcarbon/Jour2/Landing_Mane%20Data%20accessibility%](http://observatoire-comifac.net/docs/confCOMIFACcarbon/Jour2/Landing_Mane%20Data%20accessibility%20)

⁹ <http://acpobservatory.jrc.ec.europa.eu/GMESAfricaActionPlandraft0/tabid/137/Default.aspx>

standard de Journal of Biogeography, Forest Ecology and Management, International Journal of Remote Sensing, Conservation Biology...) pour pouvoir être acceptés par le CCR.

3.4. Lieu et durée du projet

La cellule de coordination est basée à Kinshasa, mais de nombreuses missions se feront dans les principaux pays de la COMIFAC. L'assistance technique est prévue à partir du 4^{ème} trimestre 2010 en fonction de la date de signature du contrat, pour une durée de 3 ans.

Une liste des dates limites des principales productions à prévoir sur le projet est reprise ci-après.

4. BESOINS

4.1. Ressources humaines

Pour une période de 3 ans, le projet prévoit environ 570 HJ (hommes jour) d'assistance technique de courte durée et un minimum de 275 HM (Homme Mois) de postes obligatoirement requis en longue durée pour faire fonctionner la cellule régionale de façon continue:

Experts principaux

Expert en systèmes d'information	33 HM
Expert en foresterie	33 HM

Autres experts

Expert en communication	12 HM (à répartir sur 3 ans)
Expert en sites Web et bases de données	33 HM
Expert en systèmes d'information géographique	66 HM

Personnel d'appui

Secrétaires	33 HM
Chauffeur	33 HM

Considérant le contexte géographique et linguistique de la prestation de service requise, la langue de travail principale sera obligatoirement le français.

4.1.1. Experts long-terme senior

Le prestataire devra mettre immédiatement à disposition deux experts principaux, l'expert en systèmes d'information et l'expert en foresterie. Leur profil minimum est décrit dans l'avis de marché de l'appel d'offre ouvert sous-tendant le contrat et doit donc impérativement être maintenu durant le contrat.

(1) Expert en systèmes d'information

L'expert en systèmes d'information sera basé à Kinshasa (République Démocratique du Congo) et animera techniquement la cellule régionale d'OFAC. Il aura une forte capacité technique de production d'informations sur les forêts d'Afrique Centrale et une expérience de renforcement des capacités dans ces domaines. Il aura une forte capacité de dialogue avec les différents acteurs de ce secteur (COMIFAC, Ministères en charge des forêts, ONGs, compagnies forestières...).

Son rôle sera de superviser le travail technique de la cellule régionale, incluant la collecte et l'organisation des données, et de faire le lien opérationnel avec les acteurs régionaux et locaux. Il aura aussi un mandat de représentation de l'OFAC dans les réunions et les programmes régionaux.

(2) Expert en foresterie

L'expert en foresterie sera basé à Kinshasa (République Démocratique du Congo) ou auprès du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et doit assurer le lien étroit avec cette institution. Il devra également jouer un rôle important dans la pérennisation du projet et son appropriation par les institutions africaines.

Son rôle sera de collecter et de structurer les informations relatives au secteur forestier productif et à la biodiversité. Il aura une forte capacité de dialogue avec les différents acteurs de ce secteur (COMIFAC, Ministères en charge de l'exploitation forestière et de la conservation, compagnies forestières, ONGs...). Il devra aussi négocier avec les partenaires des accords de coopération sur l'échange de données. Il aura aussi un mandat de représentation de l'OFAC dans les réunions et les programmes régionaux.

Le prestataire doit s'efforcer, dans la mesure du possible, de recruter localement l'expert en foresterie pour favoriser la durabilité du projet.

4.1.2. Experts long-terme junior

Le prestataire choisira et engagera les experts dont le profil correspond aux exigences et pour la durée mentionnées ci-dessous. Pour ces postes, le prestataire doit s'efforcer, sauf exception dûment justifiée et approuvée préalablement par l'autorité contractante, de recruter localement des personnes dotées des compétences professionnelles requises. Tous les experts recrutés doivent être indépendants et les responsabilités qui leur seront confiées ne doivent pas les placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Les procédures suivies par le prestataire pour le recrutement des experts doivent être transparentes, documentées et reposer sur des critères définis dans ce document, notamment en ce qui concerne les qualifications professionnelles, les connaissances linguistiques et l'expérience professionnelle. Les candidatures retenues par le prestataire, ainsi que les documents de procédure de recrutement correspondante, seront soumis à l'approbation de l'autorité contractante. Les experts (3) et (4) ci-dessous devront être recrutés au plus tard endéans les deux mois à partir de la signature du contrat, tandis que les experts (1) et (2) seront recrutés après une année de contrat. Les indemnités de retard pour l'engagement des experts sont définies à l'article II.16 du contrat, sauf exception dûment justifiée, ne relevant pas de la responsabilité du contractant et approuvée préalablement par l'autorité contractante.

Il convient de préciser que les fonctionnaires ou toute autre personne travaillant dans l'administration publique du pays bénéficiaire ne peuvent pas être recrutés comme experts, sauf si mis en disponibilité.

(1) Expert en sites Web

L'expert en sites Web aura la charge de maintenir le contenu du site Web d'OFAC basé en Afrique Centrale, sous la supervision de l'expert en systèmes d'information, en collaboration avec l'équipe déployée au CCR, qui a en charge le développement de la structure du site.

Formation : Diplôme universitaire supérieur dans les domaines de l'informatique.

Profil :

- minimum 5 ans d'expérience professionnelle en coordination et mise en œuvre de projets d'information appliquée à la gestion et la protection des ressources naturelles ;
- des connaissances approfondies en bases de données relationnelles;
- maîtrise (écrite et orale) en français et notions d'anglais;
- maîtrise informatique minimum : Word, Excel, PowerPoint, Access, PostGres, langage php ou équivalent;

(2) Experts en systèmes d'information géographique

Les deux experts en systèmes d'information géographique auront la charge d'intégrer des données géographiques à la base de données FORAF et de les formater dans une manière acceptable par le site Web.

Formation : Diplôme universitaire supérieur dans les domaines de la géographie, de la géomatique ou de la gestion des ressources naturelles.

Profil :

- minimum 3 ans d'expérience professionnelle en mise en œuvre de systèmes d'information géographique appliqués à la gestion et la protection des ressources naturelles ;
- des connaissances spécifiques en aménagement forestier tropical et/ou en gestion des aires protégées sont un atout;
- maîtrise (écrite et orale) en français et notions d'anglais;
- maîtrise informatique minimum : Word, Excel, PowerPoint, Access, ArcView ou ArcGIS ou équivalent;

(3) Expert en communication

L'expert en communication sera basé à Kinshasa (République Démocratique du Congo) et assurera 12 mois de prestation répartis sur toute la durée du projet.

Son rôle sera de participer à la définition de la stratégie de communication et de diffusion des résultats d'OFAC et de la mettre en œuvre sous format traditionnel (articles, brochures, cartes) et informatique (CD ROM, site Internet). Il sera épaulé par quelques missions d'un expert international court-terme.

Formation : Diplôme universitaire supérieur dans les domaines de la communication, vulgarisation scientifique, gestion des ressources naturelles renouvelables, écologie, biologie.

Profil :

- minimum 5 ans d'expérience professionnelle en communication, dont 3 ans en lien avec des projets de gestion des ressources naturelles ;
- capacités démontrées de communication et de négociation et concertation, tant au niveau des populations locales que des plus hauts niveaux des décideurs politiques;
- une bonne connaissance des problématiques d'aménagement durable des forêts est un atout ;
- des connaissances spécifiques en technologies modernes de diffusion (Internet) sont un atout ;
- maîtrise (écrite et orale) en français et notions d'anglais;
- maîtrise informatique minimum : Word, Excel, PowerPoint ou équivalent;

4.1.3. Personnel d'appui local

Du personnel de soutien sera nécessaire pour le fonctionnement de la cellule de Kinshasa. Au minimum, une secrétaire est nécessaire à temps plein, avec une connaissance informatique du traitement de texte et du tableur, permettant d'encoder des données. Un chauffeur pour la ville sera également engagé par le projet.

4.1.4. Experts thématiques d'appui

Des besoins complémentaires en Assistance Technique court-terme nécessaires pour atteindre les résultats attendus existent et devront être pris en compte par le prestataire dans la partie décrivant l'organisation du projet (voir annexe administrative 1.2.4. Les besoins suivants doivent être remplis par une série de missions à court terme exécutées par un pool d'experts proposés dans l'offre et qui font état de la capacité technique du contractant à mener un tel projet. Les experts qui ne sont pas partie des membres du personnel du prestataire feront l'objet d'un sous-contrat (voir 4.3). Le nombre maximal de jours de missions autorisé est de 240. Deux niveaux de profil senior et junior peuvent être proposés. Les trois domaines à pourvoir sont les suivants :

Expertise en Foresterie et biodiversité (entre 100 et 130 jours) : aménagement durable, exploitation forestière, processus FLEGT, législation, gestion d'aires protégées, évaluation de biodiversité, Produits Forestiers Non Ligneux

Expertise en systèmes d'information (entre 70 et 100 jours) : télédétection, systèmes d'information géographique, modélisation spatiale

Expertise en communication (entre 20 et 40 jours) : communication traditionnelle, sensibilisation des décideurs, nouveaux médias

4.2. Missions

De nombreuses missions en Afrique et en Europe devront être effectuées dans le cadre de ce projet par les experts de la Cellule basée à Kinshasa et par les experts d'appui. Une première estimation du nombre de missions et de jours a été établie :

	minimum	maximum
Vols intercontinentaux	25	30
Vols africains	40	50
Vols européens	8	10
Jours de mission en Europe	50	60
Jours de mission en Afrique	410	470

Les per-diem sont les per-diem en vigueur pour les actions extérieures de la Commission.¹⁰

4.3. Sous-contrats

Les travaux qui ne pourront pas être réalisés directement par le personnel de la cellule de Kinshasa pourront être sous-contrétés. La collecte de certaines informations sur le terrain et l'organisation de séminaires font partie de ces contrats qui devront être mentionnés dans l'offre. Les sous-traitants potentiels seront indiqués.

Sur la base de l'expérience de la première phase, il est prévu une enveloppe totale maximale de 120 000 EURO pour l'organisation de séminaires de formation et de sensibilisation dans la région Afrique Centrale. Une première estimation de la nature et du nombre des séminaires sera proposée par le prestataire, ainsi que du montant correspondant. L'accord final sur la nature des séminaires interviendra chaque année lors de la réunion annuelle.

D'autre part, la plupart des publications seront réalisées directement par le CCR. Une enveloppe de 10.000 EUR sera prévue pour des petites publications sur place

4.4. Installations et équipements mis à disposition par le prestataire

Le prestataire doit veiller à ce que les experts de la cellule et les experts court-terme disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, notamment en matière d'administration, de secrétariat, pour pouvoir se consacrer pleinement à leur mission. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du contrat et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

4.4.1. Bureaux et logements

Les bureaux nécessaires à l'hébergement de la Cellule sont identifiés et sont loués à Kinshasa par le prestataire pour toute la durée du projet. La localisation des bureaux devra tenir compte des collaborations mises en place avec les autres institutions de la région. La location des bureaux, l'achat des meubles de bureau, les frais d'entretien (électricité, téléphone, eau, liaison Internet) seront inclus dans le budget. Le logement des experts principaux sera couvert par leurs honoraires. Le logement des autres experts n'est pas couvert par le projet.

¹⁰ http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/per_diems/documents/perdiem_200907.pdf

4.4.2. Véhicules

Deux véhicules neufs adaptés à Kinshasa seront acquis et maintenus en parfait état de marche pour le bon fonctionnement du projet: ils serviront aux experts du projet dans leurs déplacements professionnels. Il convient également de prévoir des frais de maintenance d'un des véhicules de la première phase de projet pour des besoins plus ponctuels (séminaires, missions...). Un forfait de 36 000 EURO pour l'achat de véhicules est prévu, ainsi qu'un forfait de 12 000 EURO pour les frais de fonctionnement des trois véhicules (y compris l'assurance).

Si des véhicules doivent être acquis en cours de projet par le prestataire, la Commission Européenne doit donner son accord préalable. Les véhicules acquis deviennent la propriété de la Commission Européenne à la fin du projet et seront rétrocédés à la délégation de la Commission Européenne à Kinshasa à la fin du projet.

4.4.3. Equipement informatique et de bureau

Le matériel informatique nécessaire au bon fonctionnement de la cellule (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, imprimantes, réseau, Internet...) sera prévu dans le budget. L'équipement informatique devra permettre de faire tourner des applications de bases de données et géomatiques habituelles (ArcGis, PostGres, ou similaires). Il est également nécessaire de prévoir un ordinateur de bureau dans chaque pays de la COMIFAC pour la collecte et l'encodage des données. Les logiciels et les frais de fonctionnement de ces équipements seront également prévus dans le budget.

Lors de l'acquisition du matériel informatique, la Commission Européenne devra donner son accord préalable. Le matériel acquis par le prestataire deviendra la propriété de la Commission Européenne la fin du projet et sera rétrocédé à la délégation de la Commission Européenne à Kinshasa à la fin du projet.

5. SUIVI DU PROJET

5.1. Produits à délivrer

Les différents rapports seront produits en français, qui est la langue officielle de la majorité des pays de la COMIFAC.

5.1.1. Rapports techniques intermédiaires et final (art. I.4 du contrat)

Un rapport d'avancement sera produit tous les 6 mois. Ce rapport comprendra une partie technique et une partie administrative et financière. La partie technique détaillera les objectifs de la période pour les trois composantes (détaillées aux points 3.1, 3.2 et 3.3), les résultats obtenus, les problèmes apparus et les leçons à en tirer. La partie administrative et financière détaillera l'état des dépenses selon le budget prévisionnel, l'état des prestations et des missions.

Chaque rapport sera fourni sous format papier en 3 exemplaires et sous format digital.

Les paiements prévus à l'article I.4 du contrat seront conditionnés à une acceptation formelle préalable de ces rapports par l'autorité contractante.

Référence	Titre	Date	Type	Modalité/Support
D 5.1.a	Rapport d'avancement 1	Mois 6	Rapport technique intermédiaire (art. I.4.1 du contrat)	3 rapports sur papier 3 copies sur CD-ROM
D 5.1.b	Rapport d'avancement 2	Mois 12	Rapport technique intermédiaire (art. I.4.1 du contrat)	3 rapports sur papier 3 copies sur CD-ROM
D 5.1.c	Rapport d'avancement 3	Mois 18	Rapport technique intermédiaire (art. I.4.1 du contrat)	3 rapports sur papier 3 copies sur CD-ROM
D 5.1.d	Rapport d'avancement 4	Mois 24	Rapport technique intermédiaire (art. I.4.1 du contrat)	3 rapports sur papier 3 copies sur CD-ROM
D 5.1.e	Rapport d'avancement 5	Mois 30	Rapport technique intermédiaire (art. I.4.1 du contrat)	3 rapports sur papier 3 copies sur CD-ROM

D 5.1.f	Rapport final Rapport final révisé	Mois 35 Mois 36	Rapport technique final (art. I.4.2 du contrat)	3 rapports sur papier 3 copies sur CD-ROM
---------	---------------------------------------	--------------------	--	--

Le niveau de qualité de la partie technique de tous ces rapports et études devra satisfaire le standard nécessaire à une publication internationale (« suitable for review », par exemple dans des journaux du standard de Journal of Biogeography, Forest Ecology and Management, International Journal of Remote Sensing, Conservation Biology...) pour pouvoir être acceptés par le CCR.

Un rapport résumé (3-5 pages) sera fourni par voie électronique tous les 3 mois par le prestataire à l'autorité contractante.

5.1.1. Rapports spécifiques et Etat des Forêts

Les rapports spécifiques (rapports thématiques, rapports de mission, Etat des Forêts) seront remis sous format digital au CCR. L'Etat Des Forêts (EdF) sera produit tous les 18 mois et reprendra les principaux indicateurs de suivi. La version digitale sera fournie, tandis que la publication papier sera assurée par le CCR. La fréquence des rapports spécifiques, en sus des rapports prévus au chapitre 3, dépendra selon les problématiques et sera établie lors des réunions annuelles. La préparation de l'EdF 2010 est déjà bien avancée et une version révisée une première fois existera au début de ce contrat, ce qui ne nécessitera plus que des travaux de mise en page et d'édition finale (estimés à 60 HJ pour le staff de la cellule régionale).

Référence	Délivrable	Date	Type	Modalité/Support
D 5.2.a	Etat des Forêts 2010	Mois 12	Rapport spécifique	Rapport digital
D 5.2.b	Etat des Forêts 2012	Mois 30	Rapport spécifique	Rapport digital
D 5.2.c	Rapports techniques	A définir	Rapport spécifique	Rapport digital

Le niveau de qualité de tous ces rapports et études devra satisfaire le niveau nécessaire à une publication internationale (« suitable for review ») pour pouvoir être acceptés par le CCR. En particulier, l'EDF 2010 devra être du même niveau de contenu et de forme que l'Etat des Forêts 2008 (dans une version simplifiée).

5.1.2. Brochures

Des brochures d'information et de diffusion de l'information seront préparées avec une fréquence annuelle. La version digitale sera fournie, tandis que la publication papier sera assurée par le CCR.

Référence	Délivrable	Date	Type	Modalité/Support
D 5.3.a	Brochure d'information (1)	Mois 12	Brochure	Document digital
D 5.3.b	Brochure d'information (2)	Mois 24	Brochure	Document digital
D 5.3.c	Brochure d'information (1)	Mois 35	Brochure	Document digital

Pour pouvoir être acceptés par le CCR, le niveau de qualité de ces brochures devra satisfaire les exigences minimales standard pour pouvoir être diffusées dans des conférences internationales.

5.1.3. Base de données et site Web

Le contenu complet de la base de données sera envoyé tous les 3 mois au CCR pour archivage.

Le format de délivrance sera conforme à la description technique de la base de données. Le contenu devra satisfaire le niveau nécessaire à une publication internationale (« suitable for review ») pour pouvoir être accepté par le CCR

Rapports / activités	m+6	m+12	m+18	m+24	m+30	m+35	m+36
Base de connaissances		D.1.1a		D.1.1b		D.1.1c	
Synthèse régionale sur la déforestation	D.1.2						
Indicateurs d'exploitation forestière		D.1.3					
Indicateurs de conservation		D.1.4					
Spatialisation des études existantes				D.1.5			
Cellule opérationnelle à Kinshasa	D.2.1						
Lien avec la COMIFAC	D.2.2						
Lien avec les administrations nationales	D.2.3		D.2.3		D.2.3		
Lien avec les acteurs locaux et régionaux	D.2.4		D.2.4		D.2.4		
Renforcement des capacités humaines		D.3.1		D.3.1		D.3.1	
Renforcement des capacités techniques		D.3.2		D.3.2		D.3.2	
Diffusion et communication des résultats		D.3.3		D.3.3		D.3.3	
Rapport d'avancement 1	D.5.1.a						
Rapport d'avancement 2		D.5.1.b					
Rapport d'avancement 3			D.5.1.c				
Rapport d'avancement 4				D.5.1.d			
Rapport d'avancement 5					D.5.1.e		
Rapport final						D.5.1.f	D.5.1f
Etat des Forêts 2010		D 5.2.a					
Etat des Forêts 2012					D 5.2.b		
Brochure d'information		D 5.3.a		D 5.3.b		D 5.3.c	

5.2. Suivi de l'exécution

Au début de chaque année de projet, une réunion se tiendra pour détailler les objectifs annuels spécifiques et les principaux moyens d'y arriver. Seront présents à cette réunion : les responsables du contractant, un responsable du CCR, un représentant de la Commission Européenne dans la région, un représentant de la COMIFAC et un représentant des partenaires du PFBC. Le lieu de ces réunions sera conjointement décidé par le prestataire et le CCR.

Dans le sixième mois du projet et tous les 6 mois consécutifs, une revue intermédiaire se tiendra avec les responsables du prestataire et le CCR. Le rapport semestriel sera discuté et révisé lors de cette réunion, qui pourra se tenir éventuellement par téléphone. La version définitive du rapport semestriel sera envoyée par le prestataire dans le mois suivant la réunion. Les rapports de fin de projet seront rendus durant le 35^{ème} mois. L'autorité contractante aura alors un mois pour les commenter et la version finale sera remise durant le 36^{ème} mois de projet.

Table des acronymes et sites Web correspondants

CARPE - Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale -
<http://carpe.umd.edu/French/index.asp>

CCR – Centre Commun de Recherche (Commission Européenne)

CCR /GEM – Centre Commun de Recherche (CE) – Suivi de l'environnement mondial -
<http://gem.jrc.ec.europa.eu/index.php>

CEMAC - Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale

COMIFAC - Commission en charge des Forêts d'Afrique Centrale - <http://www.comifac.org>

ECOFAC – Conservation et utilisation rationnelle des ECOSystèmes Forestiers d'Afrique Centrale -
<http://www.ecofac.org>

ENEF - Ecole Nationale des Eaux et Forêts (Gabon)

ERAIFT – Ecole Régionale d'Aménagement et d'Inventaire Forestiers (R.D. Congo)

FAO – Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation (Nations-Unies) – <http://www.fao.org>

FLEGT - http://europa.eu.int/comm/development/body/theme/forest/initiative/index_en.htm

GMES – Global Monitoring for Environment and Security -
<http://acpobservatory.jrc.ec.europa.eu/GMESAfricaActionPlandraft0/tabid/137/Default.aspx>

ONG – Organisations Non Gouvernementales

OSFAC – Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale <http://www.osfac.net>

PFBC – Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo - <http://www.cbfp.org/index.htm>

RAPAC - Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale <http://www.rapac.org>

SYGIAP – Système de Gestion Intégré des Aires Protégées (Belgique – RDC)
<http://geoweb.ugent.be/sygiap/>

WRI - World Resources Institute <http://www.globalforestwatch.org>